



Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 17 juin 2024 à 19 heures 00

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - M. BAS – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – Mme LABOURO-RAUH - M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET - M. VAN ISACKER - Mme GREHAN – Mme BOURGIS.

Membres absents : Mme GRAS - Mme OUDELET – Mme VIOT – M. LOBBE - M. FAUQUEMBERGUE.

Membres représentés : Mme GRAS donne pouvoir à Mme DUBOIS
M. LOBBE donne pouvoir à M. VAN ISACKER
M. FAUQUEMBERGUE donne pouvoir à M. JULIEN

Membres excusés : /

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Madame DUBOIS Christine a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 09 avril 2024 est adopté à l'unanimité. Cependant Madame BOURGIS Sylvie précise qu'elle s'abstient de se prononcer sur cette question n'étant pas installée en qualité de conseillère municipale à cette date précise.

Ordre du jour

202417 – Décès de Monsieur Joël PETITNIOT – Installation de Madame BOURGIS Sylvie en qualité de conseillère municipale

Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame BOURGIS Sylvie dans sa nouvelle fonction de conseillère municipale en remplacement de Monsieur PETITNIOT Joël.

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur PETITNIOT Joël, conseiller municipal décédé le 09 avril dernier.

Monsieur le Maire reprend la parole pour proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la deuxième tranche de la rénovation de l'éclairage public en LED, rue André BRULE.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

202418 – Rénovation de l'éclairage public en LED, rue André BRULE (2^{ème} tranche)

L'USEDA a réalisé une étude de projet portant sur la deuxième tranche de la rénovation de l'éclairage public en LED de la rue André BRULE.

Le coût de cette opération s'élève à 122 375,54 € H.T, la contribution financière de la commune étant fixée à 78 912,18 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet.

202419 – Remplacement d'un conseiller municipal au sein des commissions municipales

Le Conseil Municipal procède à l'intégration de Madame BOURGIS Sylvie dans la commission N° 2 « Voirie ».

202420 – Apposition d'une plaque commémorative au Stade Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été saisie d'une demande de pose de plaque commémorative en hommage à Monsieur PETITNIOT Joël, décédé le 09 avril dernier, conseiller municipal de la commune depuis 1995 et Président du Sporting-club de FLAVY-LE-MARTEL.

Afin d'honorer ce défunt pour les services rendus à la commune, l'installation de cette plaque serait envisagée sur le mur extérieur des vestiaires du stade municipal.

Monsieur le Maire signale que la famille n'a formulé aucune opposition à ce projet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition d'une plaque commémorative et de l'apposer au stade municipal.

202421 – Tarif du service cantine, garderie périscolaire – Année scolaire 2024 - 2025

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs du service cantine, garderie périscolaire applicables au 01/09/2024 comme suit :

- Garderie du matin et garderie du soir : 1,00 € / prestation
- Garderie du midi et repas : 4,40 € / prestation
- Prix du repas pour les personnes extérieures : 4,90 €

202422 – Adhésion au groupement de commandes « Sel de déneigement » organisé par la CASQ

Une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au groupement de commande « Sel de déneigement » est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

202423 – Demande de subvention complémentaire sollicitée par l'Association Familles Rurales

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal qu'un courrier adressé par l'Association Familles Rurales a été déposé à la mairie ayant pour objet une demande de subvention complémentaire destinée à financer les loyers de la salle Gilbert LEVERT servant au fonctionnement du club de musculation créé depuis plusieurs années par l'association Familles Rurales.

Monsieur le premier adjoint donne lecture du budget estimé 2023 / 2024 du club de musculation et y constate un déficit.

Après divers échanges, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 300 € au profit de l'association Familles Rurales pour l'année 2024 ayant pour but exceptionnel le financement des loyers de la salle Gilbert LEVERT et invitent les membres du bureau de l'association à trouver un accord financier avec les représentants des différents clubs afin de solutionner ce problème pour les années à venir.

202424 – Fixation du forfait communal applicable pour l'année scolaire 2024 - 2025

La révision du forfait communal par élève devant être effectuée avant chaque rentrée scolaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2024//2025 le montant du forfait communal à 542,72 €.

202425 – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2023 / 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité de TERGNIER a adressé la liste des élèves domiciliés à FLAVY-LE-MARTEL fréquentant l'école « Albert CAMUS » pour l'année scolaire 2023/2024.

2 élèves résidant à FLAVY-LE-MARTEL ont fréquenté cette école.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de prendre en charge la participation s'élevant à 1 322 €. Celle-ci sera prélevée sur le compte 6288 du budget 2024.

202426 – Convention de fourrière animale avec la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN

Le conseil municipal adopte une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de fourrière animale avec la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN.

202427 – Renouvellement du bail du droit de chasse dans les marais

Monsieur le Maire rappelle à l'assistance qu'un bail administratif a été signé le 06 avril 2022 avec la société de chasse de FLAVY-LE-MARTEL pour une période de 3 ans. Il souligne que le montant annuel de la location s'élève à 2 352,61 € actualisable chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages.

Le contrat arrivant à son terme le 28 février 2025, Monsieur le Maire signale que la résiliation du bail administratif peut intervenir par les parties au plus tard six mois avant l'expiration de ladite période.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la résiliation du contrat du bail de chasse lieudit « Le Grand Marais » pour une superficie totale de 16 ha 99 a 46 ca et de porter la location ci-après désignée en adjudication au plus offrant.

202428 – Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

La loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables dite loi APER a pour but l'accélération et la simplification des projets d'implantation de producteurs d'énergie sur le territoire national.

Afin de pouvoir planifier son développement énergétique, les communes doivent définir sur leur territoire des zones d'accélération des énergies renouvelables favorable à l'accueil de projets photovoltaïques, solaire thermique, éolien, géothermie... Une concertation avec les administrés a été effectuée par le biais du bulletin municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'identifier les zones d'accélération pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur :

- l'ensemble des habitations de la commune ;
- l'ensemble des bâtiments industriels, commerciaux et agricoles, les maisons de retraite « Charles LEFEVRE » et « La Jouvence Castel » ;
- les bâtiments communaux (écoles, salle polyvalente, stade municipal, centre de secours) ;
- le collège Jacques PREVERT ainsi que les bâtiments appartenant au Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Collège.

202429 – Diagnostic sécurité PN 44

Un avis défavorable est rendu par les membres du conseil municipal sur le diagnostic de sécurité routière du PN 44 concernant la dépose du panneau M9z « signal automatique » situé en agglomération.

Fête nationale du 14/07/2024

Il est procédé au recrutement et à la répartition des conseillers municipaux disponibles pour le dimanche 14 juillet 2024 pour l'organisation des différents jeux et animations proposés par la municipalité.

Etablissement du tour de rôle des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024

Après recensement des disponibilités des membres du conseil municipal, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et du 07 juillet 2024.

Questions d'initiatives

- **M. ABRAHAM Hervé** : - indique que le service technique s'est nouvellement doté de nouveaux outils de désherbage thermique et électrique qui s'avèrent performants.
 - constate que face aux épisodes de pluie abondantes, les travaux extérieurs réalisés par le personnel technique ont été compliqués à mettre en place.
 - fait remarquer que l'utilisation de la balayeuse devient complexe tant au niveau matériel qu'humain (mobilisation de 2 à 3 agents pour l'installation de la brosse mécanique, manipulation du manitou, transfert des déchets collectés dans la remorque) et estime que le résultat reste passable par rapport au passage d'une balayeuse aspiratrice professionnelle.
 - rappelle que la semaine de travail précédant la brocante fut écourtée par le pont de l'ascension ce qui a occasionné un manque de personnel durant cette période.
 - remercie les administrés qui entretiennent le domaine public situé devant leurs habitations.
 - examine le fait de remettre à jour l'arrêté portant réglementation de l'utilisation et de l'entretien des trottoirs en limite de propriété.

La Secrétaire de séance,

Christine DUBOIS

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 26 juin 2024
Le Maire,

Patrick JULIEN